

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE COUESNON

Département de la MANCHE (50) / Commune de BEAUVOIR (50170)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Beauvoir	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques Village de Beauvoir et pont associé repérable sur le Scan Littoral (cf. capture d'écran ci-dessous)</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

